



## Institutions financières approuvées et sociétés de cautionnement reconnues

Le présent mémorandum donne une liste des institutions financières approuvées et des sociétés de cautionnement acceptées aux fins de la fourniture d'une caution conformément aux dispositions de *Loi de 2001 sur l'accise* (la Loi).

Note Le présent mémorandum annule et remplace la version datée d'octobre 2005.

Avertissement Les renseignements dans le présent mémorandum ne remplacent pas les dispositions de la Loi et des règlements connexes. Ils vous sont fournis à titre de référence. Comme ils ne traitent peut-être pas de tous les aspects de votre situation, vous pouvez consulter la Loi ou les règlements ou communiquer avec n'importe quel bureau régional des droits d'accise de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour obtenir plus de renseignements. Ces bureaux sont énumérés dans le mémorandum sur les droits d'accise, *Bureaux régionaux des droits d'accise* (EDM1.1.2).

### Table des matières

- Personnes tenues de donner une caution..... 1
- Cautionnements ..... 2
  - Institutions financières et sociétés de cautionnement ..... 2
- Annexe A..... 3
  - Banques à charte énumérées à l'annexe I (article 14) de la Loi sur les banques ..... 3
  - Banques à charte énumérées à l'annexe II (article 14) de la Loi sur les banques ..... 3
  - Banques à charte énumérées à l'annexe III (article 14.1) de la Loi sur les banques..... 4
  - Les sociétés coopératives de crédit centrales suivantes sont membres de l'Association canadienne des paiements ..... 5
  - Les sociétés de fiducie ou de prêt suivantes sont membres de l'Association canadienne des paiements ..... 5
  - Les institutions financières suivantes sont membres de l'Association canadienne des paiements..... 6
- Annexe B..... 7
  - Compagnies canadiennes ..... 7
  - Compagnies provinciales et territoires..... 8
  - Compagnies étrangères..... 8

### Personnes tenues de donner une caution

- Exigences de caution al. 23(3)(b)
1. Une personne qui demande qu'une licence de spiritueux ou une licence de tabac soit délivrée ou renouvelée en vertu de la Loi est tenue de fournir, sous une forme jugée acceptable par l'ARC, une caution d'un montant déterminé conformément au Règlement sur les licences, agréments et autorisations d'accise.
  2. Une personne qui demande qu'une licence, un agrément ou une autorisation soient délivrés ou renouvelés, autres qu'une licence de spiritueux ou une licence de tabac, n'est pas visée par les dispositions de la Loi sur les cautions et n'est pas tenue de donner une caution.

- 
3. Lorsqu'elle constitue une condition d'une licence, la caution doit être donnée avant que la licence ne soit délivrée ou renouvelée.

## Cautionnements

### *Institutions financières et sociétés de cautionnement*

4. Une personne qui est tenue de fournir une garantie en vertu de la Loi et qui choisit de le faire sous forme de cautionnement doit voir à ce qu'une institution financière approuvée ou une société de cautionnement reconnue émette le cautionnement.
5. Dans le présent mémorandum, **l'annexe A** donne une liste des institutions financières approuvées. Cette liste est mise à jour périodiquement et elle se trouve au site web suivant :

L'annexe I, II, et III de la Loi sur les banques se trouve ici :

<http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/B-1.01/sc:1/20090304/fr#anchors:1>

Les sociétés coopératives de crédit centrales, les sociétés de fiducie ou de prêt et les institutions financières qui sont membres de l'Association canadienne des paiements se trouvent au site web suivant : [http://www.cdnpay.ca/membership/member\\_fr.asp](http://www.cdnpay.ca/membership/member_fr.asp)

**L'annexe B** donne une liste des sociétés de cautionnement reconnues, qui se trouve également dans le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL>

6. Des renseignements supplémentaires sur l'obligation de fournir une caution en vertu de la Loi sont donnés dans les mémorandums sur les droits d'accise Exigences de caution pour les titulaires de licence (2.2.2) et Cautionnements (2.2.3).

Tous les mémorandums de la Série des mémorandums sur les droits d'accise seront disponibles dans le site Web de l'ADRC à l'adresse [www.arc.gc.ca/droitsaccise](http://www.arc.gc.ca/droitsaccise) sous *Loi de 2001 sur l'accise - renseignements techniques*.

---

## Annexe A

Les institutions financières approuvées énumérées ci-dessous émettent des cautionnements qui peuvent être acceptés par le gouvernement du Canada à titre de caution.

### *Banques à charte énumérées à l'annexe I (article 14) de la Loi sur les banques*

L'Annexe I de la *Loi sur les banques* article 14 Les banques de l'annexe I sont des banques canadiennes autorisées, en vertu de la *Loi sur les banques*, à accepter des dépôts, qui peuvent être admissibles à l'assurance-dépôts fournie par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Banque de Montréal  
La Banque de Nouvelle-Écosse  
Banque Ouest  
Banque Bridgewater  
Banque Canadienne Impériale de Commerce  
Banque Canadian Tire  
Banque canadienne de l'Ouest  
Banque Citizens du Canada  
Banque CS Alterna  
Banque DirectCash  
Banque Dundee du Canada  
Banque Equity Development du Canada  
Banque des Premières Nations du Canada  
General Bank of Canada  
Jameson Bank  
Banque Laurentienne du Canada  
Banque Manuvie du Canada  
Banque Nationale du Canada  
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada  
Banque le Choix du Président  
Banque Royale du Canada  
La Banque Toronto-Dominion

### *Banques à charte énumérées à l'annexe II (article 14) de la Loi sur les banques*

L'Annexe II de la *Loi sur les banques* article 14 Les banques de l'annexe II sont des filiales de banque étrangère autorisées, en vertu de la *Loi sur les banques*, à accepter des dépôts, qui peuvent être admissibles à l'assurance-dépôts fournie par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les filiales de banque étrangère sont contrôlées par des institutions étrangères admissibles.

Banque ABN AMRO du Canada  
Banque Amex du Canada  
Banque d'Amérique du Canada  
Banque de Chine (Canada)  
La Banque de l'Asie de l'Est (Canada)  
Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada)  
Banque Un Canada  
BNP Paribas (Canada)  
Citco Bank Canada  
Citibanque Canada

---

Banque CTC du Canada  
Banque Habib Canadienne  
Banque HSBC Canada  
Banque ICICI du Canada  
Banque ING du Canada  
Banque J.P. Morgan Canada  
J.P. Morgan Canada  
Banque Korea Exchange du Canada  
Banque MBNA Canada  
Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)  
Banque Commerciale Mizuho (Canada)  
Banque Shinhan du Canada  
Société Générale (Canada)  
Banque Nationale de l'Inde (Canada)  
Banque Sumitomo Mitsui du Canada  
Banque UBS (Canada)

*Banques à charte énumérées à l'annexe III (article 14.1) de la Loi sur les banques.*

L'Annexe III de la *Loi sur les banques*  
article 14.1

Les banques de l'annexe III sont des succursales de banque étrangère ou des institutions étrangères autorisées, en vertu de la Loi sur les banques, à exercer des activités bancaires au Canada. Ces succursales sont assujetties à certaines restrictions.

ABN AMRO Bank N.V.  
Allied Irish Banks, p.l.c.  
AmTrust Bank, Canadian Branch  
Bank of America, National Association  
Bank of New York Mellon (The)  
Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, succursale canadienne  
Capital One Bank (Canada Branch)  
Citibank, N.A.  
Comerica Bank  
Rabobank Nederland  
Credit Suisse, succursale de Toronto  
Deutsche Bank AG  
Dexia Crédit Local S.A.  
Fifth Third Bank  
First Commercial Bank  
Banque Glitnir  
HSBC Bank USA, National Association  
JPMorgan Chase Bank, National Association  
Landsbanki Canada  
Maple Bank  
Merrill Lynch International Bank Limited  
Banque d'affaires Mizuho Ltée, branche canadienne  
National City  
The Northern Trust Company, Canada Branch  
Société Générale (Succursale Canada)  
State Street

---

UBS AG, Succursale du Canada  
Union Bank of California, Canada Branch  
United Overseas Bank Limited  
U.S. Bank National Association  
WestLB AG

Liste des banques La liste des banques qui se trouve à l'annexe I, II, et III de la Loi sur les banques est disponible sur le site web suivant:  
<http://laws.justice.gc.ca/fr/ShowTdm/cs/B-1.01///fr>.

*Les sociétés coopératives de crédit centrales suivantes sont membres de l'Association canadienne des paiements*

Alliance des caisses populaires de l'Ontario Ltée(L')  
Association de services financiers Concentra  
Brunswick Credit Union Federation Limited  
Caisse centrale Desjardins du Québec, (La)  
Central 1 Credit Union  
Centrale des caisses de crédit du Canada (La)  
Credit Union Central Alberta Limited  
Credit Union Central of Manitoba Limited  
Credit Union Central of Nova Scotia  
Credit Union Central of Prince Edward Island  
Credit Union Central of Saskatchewan  
Fédération des caisses Desjardins du Québec, (La)  
Fédération des caisses populaires Acadiennes Limitée, (La)  
Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., (La)  
Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc., (La)

*Les sociétés de fiducie ou de prêt suivantes sont membres de l'Association canadienne des paiements*

B2B Trust  
Canadian Western Trust Company  
Compagnie de fiducie AGF  
Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée, (La)  
Compagnie de fiducie M.R.S.  
Compagnie de fiducie Peoples  
Compagnie de fiducie ResMor  
Compagnie Montréal Trust du Canada  
Compagnie Trust CIBC  
Compagnie Trust National  
Compagnie Trust Royal  
Équitable, Compagnie de fiducie (L')  
Fiducie de la Financière Sun Life inc.  
Industrielle Alliance, Fiducie inc.  
Promutuel Capital, société de fiducie inc.  
Société Canada Trust, La  
Société d'hypothèques de la Banque Royale  
Société d'hypothèques Pacifique TD (La)  
Société d'hypothèques TD, (La)

---

Société de Fiducie Community  
Société de Fiducie Effort  
Société de Fiducie Peace Hills  
Société de Trust Household, (La)  
Société hypothécaire HSBC (Canada)  
Société hypothécaire Scotia  
Société Trust Royal du Canada  
Trust La Laurentienne du Canada Inc

*Les institutions financières suivantes sont membres de l'Association canadienne des paiements*

Airline Financial Credit Union Limited  
Alberta Treasury Branches  
All Trans Financial Services Credit Union Limited  
Arnstein Community Credit Union Limited  
Communication Technologies Credit Union Limited  
Desjardins Credit Union Inc.  
DUCA Financial Services Credit Union Ltd  
Dundalk District Credit Union Limited  
Goderich Community Credit Union Limited  
Golden Horseshoe Credit Union Limited  
Lambton Financial Credit Union Limited  
Latvian Credit Union Limited  
Ontario Civil Service Credit Union Limited  
St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited  
Virtual One Credit Union Limited

Les sociétés coopératives de crédit centrales, les sociétés de fiducie ou de prêt et les institutions financières qui sont membres de l'Association canadienne des paiements sont disponibles sur le site web suivant :

[http://www.cdnpay.ca/membership/member\\_fr.asp](http://www.cdnpay.ca/membership/member_fr.asp)

---

## Annexe B

Les sociétés de cautionnement reconnues énumérées ci-dessous (c.-à-d. les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt) émettent des cautionnements qui peuvent être acceptés par le gouvernement du Canada à titre de caution. Le Secrétariat du Conseil du Trésor met régulièrement à jour les listes suivantes. Pour y accéder, consulter <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL>

### *Compagnies canadiennes*

Assurance ACE INA  
Allstate du Canada, Compagnie d'assurances  
Ascentus Ltée, Les Assurances (cautionnement seulement)  
Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada  
AXA Assurances (Canada)  
AXA Pacific Compagnie d'assurance  
Le Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'Assurance  
Certas direct, compagnie d'assurances (cautionnement seulement)  
Chubb, Compagnie d'assurances du Canada  
Commonwealth, Compagnie d'assurances du Canada  
Compagnie d'assurance Chartis du Canada (anciennement La Cie d'assurance commerciale AIG du Canada)  
Co-operators General, Compagnie d'assurance  
CUMIS, Compagnie d'assurances générales  
La Dominion du Canada, Compagnie d'assurances générales  
Échelon, Compagnie D'Assurances Générale (cautionnement seulement)  
Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance  
Elite, Compagnie d'assurances  
La Compagnie d'Assurance Everest du Canada  
Federated, Compagnie d'assurances du Canada  
Federation, Compagnie d'assurances du Canada  
La Compagnie d'assurance et de Garantie Grain  
Gore Mutual Insurance Company  
The Guarantee, Compagnie d'Amérique du Nord  
Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales  
Intact Compagnie d'assurance  
Jevco, Compagnie d'assurances (cautionnement seulement)  
Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard  
Compagnie d'assurance Lombard  
Markel, Compagnie d'assurances du Canada  
Missisquoi, Compagnie d'assurances  
La Nordique compagnie d'assurance du Canada  
La Personnelle, compagnie d'assurances  
La Compagnie d'Assurance Pilot  
Compagnie d'Assurance du Québec  
Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances  
Saskatchewan Mutual Insurance Company  
Compagnie d'Assurance Scottish & York Limitée  
La Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale  
TD, Compagnie d'assurances générales  
Temple, La compagnie d'assurance

---

Traders, Compagnie d'assurances générales  
La Compagnie Travelers Garantie du Canada  
Compagnie d'Assurance Trisura Garantie  
Waterloo, Compagnie d'assurance  
La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa  
Western, Compagnie d'assurances  
Western, Compagnie de garantie

#### *Compagnies provinciales et territoires*

Les cautionnements de garantie des compagnies suivantes peuvent être acceptés à condition que le contrat de garantie soit conclu dans une province ou un territoire où la compagnie est autorisée à faire affaires, comme il est indiqué entre parenthèses.

AXA Boréal Assurances Inc. (I.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., C.-B.)  
ALPHA, Compagnie d'assurances Inc. (Québec)  
Canada West Insurance Company (Ont., Man., Sask., Alb., C.-B., T.-N.-O.)  
(cautionnement seulement)  
La Capitale, compagnie d'assurance générale  
Coachman Insurance Company (Ont.)  
La Compagnie d'Assurance Continental Casualty (T.-N.-L., N.-É., I.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.-N.-O., Yuk.)  
GCAN Compagnie d'assurances (T.-N.-L., N.-É., I.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.-N.-O., Yuk.)  
The Insurance Company of Prince Edward Island (N.-É., I.-P.-É., N.-B.)  
Kingsway Compagnie d'assurances générales (N.-E., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb., et C.-B.)  
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (T.-N.-L., N.-É., I.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.-N.-O., Yuk.)  
Norgroupe Assurances Générales Inc.  
Orléans, compagnie d'assurance générale (N.-B., Qué., Ont.)  
Saskatchewan Government Insurance Office (Sask.)  
SGI CANADA Insurance Services Ltd. (Ont., Man., Sask., Alb.)  
Société d'assurance publique du Manitoba (Man.)  
Union Canadienne, Compagnie d'assurances (Québec)  
L'Unique assurances générales inc. (N.-E., I.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., C.-B.)

#### *Compagnies étrangères*

Aspen Insurance UK Limited  
Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (fidélité du personnel seulement)  
Eagle Star Insurance Company Limited  
Société des Assurances Ecclésiastiques (fidélité du personnel seulement)  
Lloyd's, Les Souscripteurs du  
Mitsui Sumitomo Insurance Company, Limited  
NIPPONKOA Insurance Company, Limited  
Assurances Sompo du Japon  
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée  
XL Insurance Company Limited (cautionnement seulement)  
Zurich Compagnie d'Assurances SA

---